

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigne sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

## Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 1765 Société : RAM  
 Actif  Pensionné(e)  Autre : 109604  
 Nom & Prénom : SADDI QI Mow Reddine  
 Date de naissance : 08.04.52  
 Adresse : Res. AL Qantara APP. ATLAS 1/2  
TAJRA Kech  
 Tél. : 061376164 Total des frais engagés : ..... Dhs

## Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

DR EL HAJEANI Moustafa  
Professeur de Chirurgie  
Spécialisé en Maladie des Os  
Articulation, et de la deligne  
Echographie Osseux-articulaire  
Tel 05 24 44 00 80

Date de consultation : 22/05/2023

Nom et prénom du malade : 2121 SANA'A Age : .....

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Polyarthrite

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie : .....

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : TAJRA Kech Le : 26/05/23

Signature de l'adhérent(e) : SAIDI QI

SAIDI

**MUPRAS**

**ACCUEIL**

**LOUZACHANE**

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
22/05/2023	CPG		6	Spécialiste en Généraliste Echographie Téléconsultation Radiologie Pathologie
26 Mai 2023	CPG		300 DH	Signature
26 Mai 2023	CPG			Signature

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	26.05.23	672,50

072107915

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
DR. ABDERRAZAK RUELI	23/05/23	B650 + PNT	800,00 Dhs
Abdelkrim El Kettabi			
524 42 32 22 - Fax: 0524 42 32 22			
PE : 07300			

## AUXILIAIRES MEDICAUX

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important:

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	C
00000000	00000000
35533411	11433553

## **[Création, remont, adjonction]**

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

# Dr. Selma El Hassani

- Professeur de l'Enseignement Supérieur en Rhumatologie.
- Spécialiste des Maladies des Os, Articulations, Dos, Tendons et Muscles
- Diplômée en Echographie Ostéo-articulaire (Paris)
- Diplômée en Podologie et Acupuncture (Paris)
- Ex-Chef de Service de Rhumatologie du CHU Mohammed VI
- Ex-Directeur de Spécialité de Rhumatologie à la Faculté de Médecine de Marrakech



# الدكتورة سلمى الحسني

- أستاذة التعليم العالي في أمراض الروماتيزم.
- اختصاصية في أمراض العظام، المفاصل، العضلات، الأوتار والعمود الفقري.
- اختصاصية في تشخيص أمراض المفاصل بالصدى.
- اختصاصية في أمراض الرجل والوثر بالإبر.
- رئيسة مصلحة أمراض العظام والمفاصل بالمستشفى الجامعي محمد السادس (سابقا).
- مديرية التعليم التخصصي لأمراض الروماتيزم بكلية الطب بمراكش (سابقا).

26 Mai 2023

Marrakech, le : مراكش، في :

22,00 x 1

Mme ZIZI SANA

22,00

1 - **CEDOL**

Un cp deux fois par jour.  
Durée du traitement = 10 jours puis un cp si douleur.

SV

SV

SV

SV

2 - **CHONDROSULF 400 mg**

Une gel trois fois par jour.  
Durée du traitement = 1 mois.  
Il y a possibilité de prendre les 3 gel en même temps.

132,90 x 2

3 - **GABLINE 25 mg**

Une gélule matin et deux soir.  
Durée du traitement = 1 mois.

132,90 x 2

4 - **PRINCI B FORT**

Un cp matin et soir.  
durée du traitement = 4 semaines.

ZENITH Pharma  
AMM N° 556/17 DMP/21/NIQ  
6 118 00 11271214  
PPV : 283,00 DH

LOT 230242  
EXP 12 2024  
PPV 132,90 DH

672,00



Dr. SELMA EL HASSANI  
Praticien de médecine  
Spécialiste des Os, Articulations, Dos, Tendons et Muscles  
Echographie Ostéo-articulaire  
Tél. 05 24 44 90 80  
Ordination: 05 24 44 90 80  
Dr. SELMA EL HASSANI  
Praticien de médecine  
Spécialiste des Os, Articulations, Dos, Tendons et Muscles  
Echographie Ostéo-articulaire  
Tél. 05 24 44 90 80

Pr. El Hassani Selma



LOT 230242  
EXP 12 2024  
PPV 132,90 DH

# Dr. Selma El Hassani

# الدكتورة سلمى الحسني

- Professeur de l'Enseignement Supérieur en Rhumatologie.
- Spécialiste des Maladies des Os, Articulations, Dos, Tendons et Muscles
- Diplômée en Echographie Ostéo-articulaire (Paris)
- Diplômée en Podologie et Acupuncture (Paris)
- Ex-Chef de Service de Rhumatologie du CHU Mohammed VI
- Ex-Directeur de Spécialité de Rhumatologie à la Faculté de Médecine de Marrakech

- أستاذة التعليم العالي في أمراض الروماتيزم

- اختصاصية في أمراض العظام، المفاصل، العضلات، الأوتار والعمود الفقري.

- اختصاصية في تشخيص أمراض المفاصل بالصدى.

- رئيسة مصلحة أمراض العظام والمفاصل بالمستشفى الجامعي

محمد السادس (سابقا).

- مديرية التعليم التخصصي لأمراض الروماتيزم بكلية

مراكش (سابقا).

Marrakech, le : 22/05/2023 مراكش، في :

Mme ZIZI SANAA

Prière de faire :

- 1 - CRP
- 2 - AAN (titre et fluorescence et si positif faire un typage)
- 3 - Anti CCP2
- 4 - Facteur Rhumatoïde

Dr. SELMA EL HASSANI  
Professeur de l'Enseignement Supérieur  
Spécialiste des Maladies des Os  
Echographie Ostéo-articulaire  
Tél: 05 24 44 90 80

Dr. EL HASSANI SELMA  
Spécialiste des Maladies des Os  
Podologie et Acupuncture  
Tél: 05 24 44 90 80

Dr. EL HASSANI SELMA  
Spécialiste des Maladies des Os  
Podologie et Acupuncture  
Tél: 05 24 44 90 80

Dr. EL HASSANI SELMA  
Spécialiste des Maladies des Os  
Echographie Ostéo-articulaire  
Tél: 05 24 44 90 80

LABO GUELIZ  
Dr ABDELLAH  
Tél: 05 24 42 33 22 - Fax: 05 24 42 30 33  
Inpe : 07 3062861  
Imm. EL Khettabi, Bab Doukkala D1, Avenue Prince Moulay Abdellah, (Boulevard Asfi) Marrakech  
Tél. : 05 24 44 90 80 - Tél. : 07 06 21 52 85 - e-mail : s.elhassani4@gmail.com



# مختبر المختبرات الطبية جلizi LABO-GUELIZ D'ANALYSES MEDICALES

د. عبد الرحيم رزقي  
Dr. Abderrazak RIZKI  
Médecin Biologiste

Ancien Intern et Attaché aux Hôpitaux  
de Barcelone et au CHU de Paris Val-de-Grâce  
à Paris. Dipl. en Management de la qualité.



ICE : 001804301000086 IF : 20686354 Patente : 45102274 CNSS : 4928406

## FACTURE N° : 230500993

MARRAKECH le 23-05-2023

MUT

Mme ZIZI Sanaa

Récapitulatif des analyses		
CN	Analyse	Cle
9105	Prélèvement sanguin	E25
0347	Auto anticorps anti nucléaires 150 201	B150
0370	CRP	B100
	AC ANTI ACCP	B300
	FACTEURS RHUMATOÏDES – SÉRUM	B100

TOTAL DOSSIER : 800.00DH

Arrêtée la présente facture à la somme de : huit cents dirhams .

NB: *Tout changement de la date de la facture est non permis (veuillez respectez les délais de dépôt de vos dossiers médicaux auprès de votre assurance)*

LA BO-GUELIZ  
Dr. ABDELLAK RIZKI  
182 Av Abdellah EL Kettabi, Marrakech  
Tél : 05 24 42 33 22 - Fax : 05 24 42 30 33  
INPE : 073062861